

---

## **La réunion de synthèse**

---

C'est un temps d'échange et d'élaboration entre professionnels sur des situations d'enfants en difficulté de développement.

### **Objectifs :**

Faire le point sur des situations individuelles d'enfants.  
Croiser des approches différentes.  
Construire un sens à la problématique.  
Déterminer les aides à apporter et les décisions à prendre.

### **Les partenaires :**

Le chef d'établissement.  
L' (es) enseignant(s) spécialisé(s), à défaut, le chargé de mission du secteur.  
Le psychologue de l'éducation.  
L'enseignant concerné par l'enfant.

### **Modalités de fonctionnement :**

*Les modalités sont à adapter en fonction de la taille de l'école et des besoins, elles devront être déterminées en conseil des maîtres et être inscrites dans le volet ASH du projet d'école.*

*Durée de la réunion : deux heures maximum.*

*Durée de l'échange par élève : trente minutes en moyenne.*

*Préparation : L'enseignant concerné par la situation élabore à l'avance les questions à travailler lors de la synthèse.*

*Créneau : possibilité de prévoir cette réunion sur temps de classe sans que cela ne porte préjudice au temps de scolarisation des enfants.*

*Déterminer, en conseil des maîtres et avec l'enseignant spécialisé, les situations à évoquer et en informer le psychologue de l'école au préalable.*

*Lieu : à l'école.*